



2025-20

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 14

Présents : 11

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés :

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

**Date de convocation**

16 mai 2025

**Date d'affichage**

20 mai 2025

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE GISY LES NOBLES**

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250526-2025\_20-DE

510

**SEANCE DU 26 Mai 2025**

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

**Etaient présents** : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

**Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir** : FERRIERE Stéphanie à FINELLI Alexandre

**Absent** : SALMON Bryan, STENUIT Bernard

**Est nommé secrétaire de séance** : VIARD Benjamin

**OBJET** : Convention financière Evry Gisy - STEP 2024

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de reconduire la convention financière concernant le fonctionnement de la station d'épuration entre la commune d'Evry et de Gisy Les Nobles pour l'année 2024.

Qui représente pour le fonctionnement (Répartition valeur des débitmètres)

- Gisy Les Nobles 9 356.42 euros
- Evry 18 128.16 euros

Qui représente en investissement (Répartition par habitants)

- Gisy Les Nobles 3 921.70 euros
- Evry 2 727.55 euros

Suite à l'avis favorable de la commission assainissement réunie le 14 mai 2025,

le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la convention financière 2024 avec la commune d'Evry,
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de Séance

Benjamin VIARD

Fait à Gisy les Nobles  
Le Maire





**2025-21**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 14  
Présents : 11  
Absent (s) : 3  
Pouvoir (s) : 1  
Suffrages exprimés :  
Pour : 12  
Contre :  
Abstentions :

**Date de convocation**  
16 mai 2025

**Date d'affichage**  
20 mai 2025

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE GISY LES NOBLES**

**SEANCE DU 26 Mai 2025**

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

**Etaient présents** : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

**Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir** : FERRIERE Stéphanie à FINELLI Alexandre

**Absent** : SALMON Bryan, STENUIT Bernard

**Est nommé secrétaire de séance** : VIARD Benjamin

**OBJET** : Convention financière Evry Gisy – Schéma Directeur d'Assainissement 2025

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre en place une convention financière entre les communes de Gisy Les Nobles et Evry pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur les deux communes.

La répartition se fera selon la clé de répartition de notre maître d'œuvre l'entreprise BIOS,

Ce qui représente hors subvention :

- Pour la commune d'Evry 50 047.86 euros HT
- Pour la commune de Gisy Les Nobles 36 446.38 euros HT

Les frais de secrétariat et de gestion seront répartis à 50% pour chaque commune.

Suite à l'avis favorable de la commission assainissement réunie le 14 mai 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la convention financière 2025 pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement entre la commune de Gisy Les Nobles et d'Evry,
- **Accepte** la répartition des charges financières de ce schéma par rapport à la spécificité de fonctionnement de chaque commune,
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

Fait à Gisy les Nobles

Le secrétaire de Séance

  
Benjamin VIARD

Le Maire

  
Patrick BABOUHOT  




Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250526-2025\_22-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 26 mai 2025

2025-22

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 14

Présents : 11

Absent (s) : 3

Pouvoir (s) : 1

Suffrages exprimés :

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

### **Date de convocation**

16 mai 2025

### **Date d'affichage**

20 mai 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

**Étaient présents :** BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

**Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir :** FERRIERE Stéphanie à FINELLI Alexandre

**Absent :** SALMON Bryan, STENUIT Bernard

**Est nommé secrétaire de séance :** VIARD Benjamin

**OBJET :** Subvention communale UNA 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le nombre de bénéficiaires à l'UNA sur la commune est de 5.

Il est proposé de verser à l'UNA une subvention de 150 euros correspondant à 30 euros par bénéficiaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** le versement d'une subvention de 150.00 euros à l'UNA,
- **Précise** que les sommes sont inscrites au compte 65748 du budget de la commune 2025.

Fait à Gisy les Nobles

Le secrétaire  
de séance

Benjamin VIARD

Le Maire

Patrick BABOUHOT





Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250526-2025\_23-DE

S'LO

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2025-23

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Absent (s) : 3

Pouvoir (s) : 1

Suffrages exprimés :

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

### Date de convocation

16 mai 2025

### Date d'affichage

20 mai 2025

### SEANCE DU 26 mai 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHE Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : FERRIERE Stéphanie à FINELLI Alexandre

Absent : SALMON Bryan, STENUIT Bernard

Est nommé secrétaire de séance : VIARD Benjamin

OBJET : Demande de subvention pour verger conservatoire

Monsieur le Maire expose que, pour que la commune renforce son engagement en matière de protection de l'environnement, il propose d'aménager les parcelles G 369 et G 368 appartenant à la commune, en verger conservatoire. Ce dernier permettrait de préserver certaines essences et de contribuer à la biodiversité.

Des devis pour les plantations ont été demandés pour 15 arbres et une haie aux entreprises Briois-Bermudez et Boutault.

Après avoir étudié les deux devis, le choix du conseil se porte sur l'entreprise Briois-Bermudez en décidant d'enlever du devis le noyer et les vignes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de constituer un verger conservatoire localisé sur les parcelles G 369 et G 368 d'une superficie de 1 122 m<sup>2</sup> pour y planter des arbres fruitiers et une haie,
- **Décide** de retenir l'entreprise Briois-Bermudez,
- **Sollicite** l'aide financière du Conseil Régional de Bourgogne au taux maximum de 80% dans le cadre de l'appel à projet « verger conservatoire »,
- **Charge** le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à l'obtention de subvention,

Le Secrétaire de séance

Benjamin VIARD

Fait à Gisy les Nobles  
Le Maire

Patrick BABOUHOT





2025-24

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 14  
Présents : 11  
Absent (s) : 3  
Pouvoir (s) : 1  
Suffrages exprimés :  
Pour : 12  
Contre :  
Abstentions :

**Date de convocation**

16 mai 2025

**Date d'affichage**

20 mai 2025

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE GISY LES NOBLES**

**SEANCE DU 26 mai 2025**

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

**Etaient présents** : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

**Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir** : FERRIERE Stéphanie à FINELLI Alexandre

**Absent** : SALMON Bryan, STENUIT Bernard

**Est nommé secrétaire de séance** : VIARD Benjamin

**OBJET** : Mise à jour des Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Monsieur le maire expose que :

- Vu la délibération n° 2021-16 du 25 février 2021, notifiant la mise en place des Lignes Directrices de Gestion (LDG), il est nécessaire de procéder à la mise à jour des Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Vu l'avis favorable au 15/05/2025 du Comité Social Territorial du centre de gestion de de l'Yonne,

le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

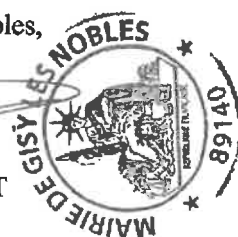
- **Adopte** la mise à jour des Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/06/2025, pour une durée de 6 ans,
- **Autorise** le Maire à prendre l'arrêté correspondant aux Lignes directrices de gestion et à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance

Benjamin VIARD

Fait à Gisy les Nobles,  
Le Maire

Patrick BABOUHOT



Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250526-2025\_24-DE



Envoyé en préfecture le 31/05/2025

Reçu en préfecture le 31/05/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250526-2025\_25-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 26 mai 2025

2025-25

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Absent (s) : 3

Pouvoir (s) : 1

Suffrages exprimés :

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

### Date de convocation

16 mai 2025

### Date d'affichage

20 mai 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : FERRIERE Stéphanie à FINELLI Alexandre

Absent : SALMON Bryan, STENUIT Bernard

Est nommé secrétaire de séance : VIARD Benjamin

**OBJET** : Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du projet global d'aménagement, de sécurisation et de réfection de la traversée d'agglomération de Gisy Les Nobles proposé par l'ATD (Agence Technique Départementale), et plus particulièrement les opérations liées à la sécurité routière, il est nécessaire de délibérer pour solliciter les subventions correspondantes :

- « Aménagement d'un plateau surélevé » au droit du carrefour Rue Sainte marie - Grande Rue – rue du Château » pour un montant estimé à **48 500.00 euros HT**,
- « Aménagement d'un (1) dispositif de type "écluse simple & coussin béton", le long de la rue de la Volée du Pigeon Blanc (y compris renforcement structurel de la RD 323) - montant des travaux évalué à **18 200,00 € HT** ».

Monsieur le Maire présente les notes descriptives, les détails estimatifs et les plans de financement afférents à la présente décision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** les dossiers descriptifs et les détails estimatifs présentés pour le projet global d'aménagement, de sécurisation et de réfection de la traversée d'agglomération de Gisy Les Nobles,
- **adopte** le plan de financement annexé à la présente délibération,
- **sollicite** les subventions au titre des amendes de police,
- **autorise** le Maire à signer toutes les formalités se rapportant à la présente décision.

Fait à Gisy Les Nobles

Le secrétaire de Séance

Benjamin VIARD

Le Maire

Patrick BABOUHOT





**2025-26**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 14

Présents : 11

Absent (s) : 3

Pouvoir (s) : 1

Suffrages exprimés :

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

**Date de convocation**

16 mai 2025

**Date d'affichage**

20 mai 2025

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE GISY LES NOBLES**

**SEANCE DU 26 mai 2025**

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

**Etaient présents :** BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

**Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir :** FERRIERE Stéphanie à FINELLI Alexandre

**Absent :** SALMON Bryan, STENUIT Bernard

**Est nommé secrétaire de séance :** VIARD Benjamin

**OBJET :** Convention de superposition d'affectations avec Voies Navigables de France (VNF) pour l'aménagement et l'usage du chemin de halage de l'Yonne

Monsieur le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

**Vu** le Code des transports et notamment les articles L.4311-1 et suivants relatifs à Voies Navigables de France ;

**Vu** la possibilité offerte par l'article L.2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques permettant la superposition d'affectations sur un domaine public appartenant à l'État ou à un établissement public ;

**Considérant** que la commune de Gisy Les Nobles souhaite aménager, entretenir et valoriser le chemin de halage longeant la rivière Yonne, dans le cadre d'un projet de développement doux des mobilités, de valorisation touristique ou d'aménagement paysager réalisé par la Communauté de Communes Yonne Nord;

**Considérant** que ce chemin de halage relève du domaine public fluvial géré par Voies Navigables de France (VNF) ;

**Considérant** que, pour permettre l'usage partagé du chemin de halage tout en respectant les prérogatives de VNF liées à la navigation, une convention de superposition d'affectations doit être conclue entre la commune, VNF et la Communauté de Communes Yonne Nord,

.../...

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250526-2025\_26-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

**Article 1 :** d'approuver la signature d'une convention de superposition d'affectations avec Voies Navigables de France, portant sur le chemin de halage de l'Yonne situé sur le territoire de la commune de Gisy-Les-Nobles, conformément au projet joint en annexe.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le secrétaire de Séance

  
Benjamin VIARD

Fait à Gisy les Nobles

Le Maire

  
Patrick BARONNET

